



## INTEGRER UN JEUNE ET / OU UN ADULTE A UNE DECLARATION D'ACTIVITES

### ADHESIONS

Pour participer à un camp, toute personne – qu'elle soit jeune ou responsable – **doit être à jour de son adhésion**. Pour la saisie sur Intranet, suivre les indications sur la fiche action [Les adhésions](#).

**A noter** : Le statut « Invité » permet de découvrir les activités proposées par le groupe, sur une durée de 2 mois maximum, mais ne permet pas de participer à un camp.

En pratique : comme pour tout nouvel adhérent, imprimer [le bulletin d'adhésion Jeune](#) et la [fiche sanitaire de liaison](#) et faites-les remplir et signer aux parents. Vous pouvez également leur transmettre en amont pour qu'ils puissent les préparer. Pour les adhésions de renouvellement, ils pourront ensuite le faire directement en ligne.

*A partir du 1er mai de chaque année, il est possible d'adhérer au Tarif Découverte Printemps, d'un montant de 23€ quel que soit le quotient familial.*

### INSCRIRE LE DEFIL SUR MONPROJET

L'unité relève le défi et accueille un ou des jeunes et/ou un.e chef.taine en camp ? Félicitations ! Pensez à l'enregistrer dans Monprojet !





## DOSSIER DE CAMP MONPROJET ET FICHE COMPLÉMENTAIRE D'ACCUEIL DE SCOUTISME

### Ajout d'un jeune

Une fois adhérent, chaque jeune est ajouté dans le dossier de camp, onglet « Jeunes ».



Si le dossier de camp a déjà été validé par le responsable de groupe ou le délégué territorial, l'ajout d'un jeune n'annule pas ces validations quel que soit le moment où le nouveau jeune est inscrit.

En revanche, il faut vérifier que le nombre de jeunes ajoutés ne remet pas en cause le respect des [quotas d'encadrement](#).

### Ajout d'un adulte

Cela sera à réaliser depuis l'onglet « Maîtrise » :



**⚡ Attention !** L'ajout d'un adulte en tant qu'animateur annule la validation du délégué territorial. En effet, le délégué territorial **est garant** des animateurs à qui il confie la responsabilité des jeunes.

Si un animateur est ajouté, il faut impérativement en informer l'équipe territoriale à savoir :

- ⇒ Le délégué territorial qui doit à nouveau valider le dossier de camp sur Monprojet
- ⇒ Le Responsable de Pôle Administratif et Financier (RPAF) ou secrétaire territorial qui doit modifier la déclaration complémentaire auprès de Jeunesse & Sport.

Pour toutes autres questions, vous pouvez vous adresser au service aux groupes et territoires (SAGAT) via : [adherents@sgdf.fr](mailto:adherents@sgdf.fr) ou à votre centre de ressource de rattachement.